

ENTRETIEN DES ARBRES A PROXIMITÉ DES LIGNES ÉLECTRIQUES

- Pour une énergie de **QUALITÉ** :
Éviter les micro-coupures.

- Pour une bonne **FIABILITÉ** des réseaux :
Supprimer les ruptures de conducteurs.

- Pour votre **SÉCURITÉ** :
Aucun objet, ou personne non habilitée, ne doit pénétrer, même accidentellement dans les zones définies sur cette affiche.

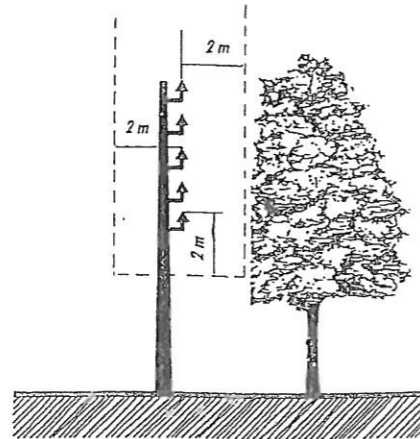
Avant d'entreprendre les travaux d'élagage, consultez votre Agence d'Exploitation pour examiner conjointement les conditions de travail.

RESEAU BASSE TENSION 220-380 Volts

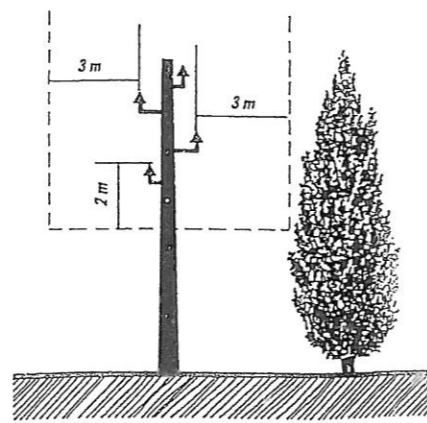
C'est celui qui alimente votre habitation.

RESEAU FILS NUS

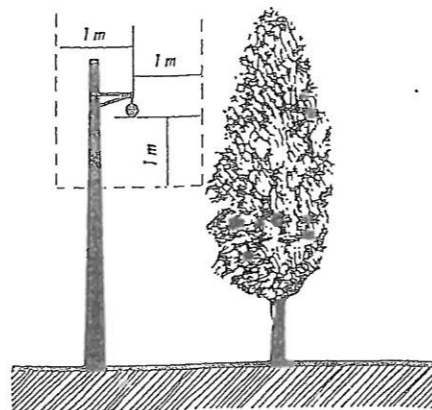
En agglomération



Hors agglomération

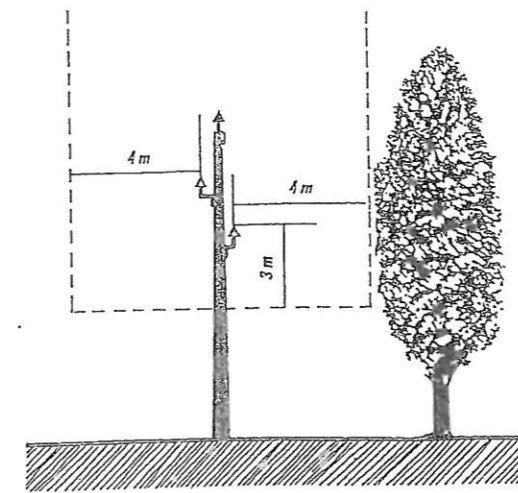
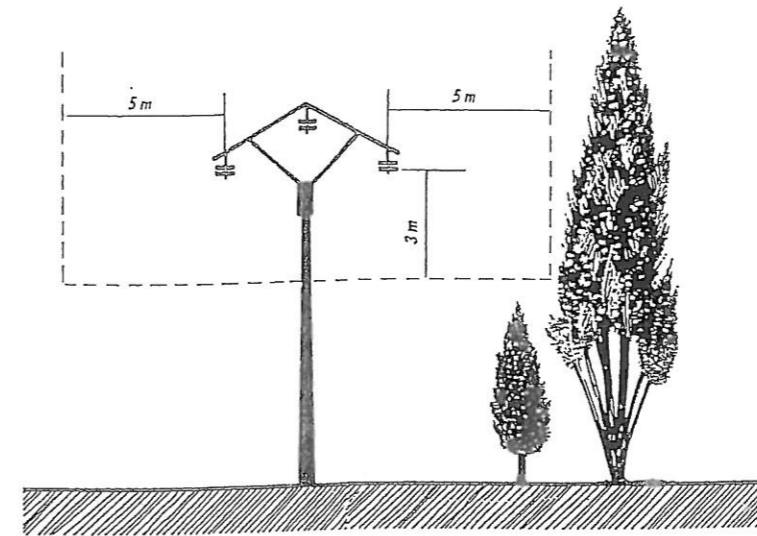


RESEAU EN CABLE ISOLE



RESEAU MOYENNE TENSION 20.000 Volts

RESEAU FILS NUS : 3 CONDUCTEURS



L'entretien et notamment l'élagage appartient au "gardien", propriétaire ou locataire des arbres. Sa responsabilité civile peut être mise en cause en cas d'incident sur les ouvrages (article 1384 du Code Civil).

Distances à respecter

Aucune branche ne doit pénétrer dans les zones ainsi définies. NFC 11-201.

Pour éviter des interventions trop fréquentes, il est recommandé d'élaguer à **2 mètres au-delà** de ces zones (arrêté interministériel du 2 avril 1991).